

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Tour-
 née de confirmation à Montréal et dans les banlieues. — III L'abbé Isidore
 Forget. — IV Société d'une Messe. — V Retraite fermée. — VI Vendredi
 saint et premier vendredi du mois. — VII Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-
 Douleurs : Véture et profession religieuse.—VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 28 mars

On annonce :

Le premier vendredi du mois (vendredi saint) peut être omis
 dans la série des 9 sans préjudice ;

Les divers offices de la semaine ;

La collecte de vendredi pour les lieux saints ;

Dans le dioc. de Joliette, la collecte, le jour de Pâques, pour les
 séminaristes.

NOTE.—*C'est samedi midi qu'on remplace l'Angelus par le Regina
 coeli (toujours récité debout), si on le sait de mémoire; si on le
 sait pas, on continue à réciter l'Angelus (debout), et l'on en gagne
 les indulgences.*

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 mars

*Après l'aspersion, bénédiction, distribution, et procession des
 rameaux.*

*On tient son rameau à la main pendant la procession et à la messe
 pendant (la lecture ou) le chant de la Passion et de l'évangile.*

Messe du dim. des Rameaux (**semi-double**, privil. contre tout of-
 fice de 1e cl.); une seule oraison; (lecture ou) chant de la Passion
 (selon S. Matthieu); préf. de la Croix. — Aux vêpres; hymne **Vexil-
 la Regis** (à genoux pendant la 6e strophe **O Crux ave**), v. **Eripe me;**
 au **Magnif.**, ant. **Scriptum est**; mém. de S. Jean de Capistran (II vê-
 pres).

NOTE.—*La Passion (selon S. Marc) se lit le mardi et (selon S.
 Luc) le mercredi.*

Le jeudi, 1 avril

Office du JEUDI SAINT, double de 1ère cl.; messe propre (avec consécration des saintes huiles, dans les cathédrales) ; procession au reposoir et dépouillement des autels ; en quelques églises, on fait, ou le matin, ou le soir, le lavement des pieds.

Après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion de celle du samedi saint, les fidèles ne peuvent communier à l'église, ni dans aucune chapelle; mais seuls les malades en danger de mort (non par dévotion en dehors du danger de mort).

Dans les chapelles (publiques ou semi-publiques où l'on ne fait pas d'office), on garde le S. Sacrement au tabernacle jusqu'au soir. On le transporte alors dans un tabernacle retiré (à la sacristie) d'où on ne le rapporte que le samedi (après la messe).

Le vendredi, 2 avril

Chant (ou lecture) de la Passion (selon S. Jean); oraisons diverses; dépouillement et adoration de la croix; procession et messe des présanctifiés.

Le samedi, 3 avril

Bénédictio du feu nouveau, des grains d'encens et du cierge pascal; (lecture ou) chant de 12 prophéties (et bénédiction de l'eau dans les églises cathédrales et paroissiales); litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et messe double de 1ère cl.; une seule oraison, préface de Pâques.

Le samedi saint, les fidèles peuvent recevoir la communion à la messe, ou après la messe, mais non avant.

NOTE.—C'est le samedi saint, à midi, qu'on remplace l'Angelus par le Regina coeli (toujours debout); ceux qui ne le savent pas par coeur, peuvent gagner les indulgences en continuant de réciter l'Angelus (debout jusqu'à la Trinité).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 4 avril

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

- Avril. —Lundi, 26,** à 3.00 heures, Saint-Anselme.
à 10.00 heures, Saint-Jacques.
à 3.00 heures, Sainte-Catherine.
- Mardi, 27,** à 10.00 heures, Parc Terminal.
à 3.00 heures, Tétraultville.
à 10.00 heures, Longue-Pointe.
à 3.00 heures, Saint-Victor.
à 10.00 heures, Saint-François-Solano.
à 3.00 heures, Sainte-Philomène.
à 10.00 heures, Villeray.
à 3.00 heures, Saint-Etienne.
à 10.00 heures, Saint-Jean-de-la-Croix.
à 3.00 heures, Sainte-Cécile.
- Mercredi, 28,** à 10.00 heures, Saint-Bernardin.
à 3.00 heures, Saint-Marc.
à 10.00 heures, Saint-Enfant-Jésus.
à 3.00 heures, Saint-Georges.
à 10.00 heures, Saint-Denis.
à 3.00 heures, Sainte-Marie.
à 10.00 heures, Notre-Dame.
à 3.00 heures, Saint-Patrice.
à 10.00 heures, Saint-Pierre.
à 3.00 heures, Sainte-Brigide.
- Jeudi, 29,** à 10.00 heures, Saint-Stanislas.
à 3.00 heures, Saint-Dominique.
à 10.00 heures, Notre-Dame-des-Neiges.
à 3.00 heures, Saint-Pascal-Baylon.
à 10.00 heures, Saint-Pierre-aux-Liens.
à 3.00 heures, Très-Saint-Sacrement.
à 10.00 heures, Saint-Joseph.
à 3.00 heures, Saint-Antoine.
à 10.00 heures, Saint-Charles.
à 3.00 heures, Saint-Gabriel.
- Vendredi, 30,** à 10.00 heures, Sainte-Cunégonde.
à 3.00 heures, Saint-Irénée.
à 10.00 heures, Saint-Henri.
à 3.00 heures, Sainte-Elisabeth.
à 10.00 heures, Sainte-Clotilde.
à 3.00 heures, Saint-Zotique.
à 10.00 heures, Verdun.
à 3.00 heures, Saint-Wilbrod.
à 10.00 heures, Saint-Jean-Berchmans.
à 3.00 heures, Saint-Arsène.

L'ABBE ISIDORE FORGET

LE 4 mars, à Saint-Jérôme, après plusieurs semaines de maladie, mourait pauvre, dans la petite maison où il vivait retiré depuis huit ans, l'ancien curé de Saint-Colomban, M. l'abbé Isidore Forget. C'est le sixième, en deux mois, c'est-à-dire depuis janvier, de nos confrères du diocèse à qui nous avons ici le triste devoir de rendre un dernier hommage. Après M. Plante et M. Robillard, M. Lesage et M. Tailleur, hier c'était M. Laberge et aujourd'hui c'est M. Forget. En ce temps des retraites du carême, il convient de le répéter, la mort est un terrible prédicateur : *Estote parati !*

M. l'abbé Forget avait fait une vie bien modeste. Curé successivement de Saint-Damien, de Dundee, de Rawdon, de Sainte-Sophie, puis, pendant quatorze ans, de Saint-Colomban, il n'avait jamais administré de bien grosses paroisses. Très bon et très dévoué, prêchant et confessant dans les deux langues, il avait vécu pauvre, travaillant de ses mains, bien souvent, comme saint Paul, dans la laine et au tricot, sans en rougir, pour assurer sa subsistance, ignoré du grand public, mais aimé des âmes, à qui il fit du bien. Il fut, pendant plusieurs mois, il y a quelques années, l'hôte de l'archevêché. Simple de manière, et un peu gêné aussi, il ne dérangeait personne et paraissait toujours très calme. Sa bonne vieille tête grise et son habituel sourire le rendaient vénérable et sympathique à tous. Les grandes affaires de la politique et du monde le laissaient plutôt froid. Habitué à se contenter de peu, il n'était pas exigeant. Tout l'accueillait et lui semblait bon. Puisque, selon le mot profond des *Béatitudes*, le royaume des cieux est promis aux gens d'esprit simple et de cœur pur et droit, le bon Père Forget a dû trouver sa place prête là-haut. Et l'on n'est pas tenté de dire de lui, ce qu'on a dit d'un an-

cien, qu'en arrivant au ciel il se sera installé à la première place de lui-même. A la fin de ses jours, depuis huit ans, l'ancien curé de Saint-Colomban vivait dans le silence et la modestie à Saint-Jérôme, ne connaissant pas d'autre chemin, a-t-on dit, que celui du presbytère et de l'église, où il célébrait chaque matin et où il édifiait tous les dimanches la population en assistant pieusement aux offices publics.

Ses anciens paroissiens, ceux surtout de Saint-Colomban, n'ont pas oublié son zèle tranquille et sa paternelle bienveillance de bon curé. De même, les citoyens de Saint-Jérôme savaient apprécier la belle vie, calme, pieuse et édifiante de ce vénérable prêtre. Au jour de ses funérailles, une foule sympathique remplissait la vaste église. La veille, comme c'était le premier vendredi du mois, après l'heure d'adoration du soir en présence du Saint-Sacrement exposé, l'assistance très nombreuse se fit un devoir de s'unir à Mgr l'archevêque et au clergé présent pour la récitation de l'office des morts auprès de ses restes mortels. Et c'est à la générosité de la fabrique de Saint-Jérôme que le bon M. Forget doit d'avoir eu de si belles funérailles. Mgr l'archevêque, qui les présida, cependant que l'actuel curé de Saint-Colomban, M. l'abbé L. Desjardins, chantait le service, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, prononça une touchante allocution. Sa Grandeur rendit hommage à la simplicité de vie, à l'esprit de foi et à la vraie piété du curé défunt. Ces vies modestes de nos bons curés de campagne sont tout ensemble une prédication et un exemple. Monseigneur ajouta pourtant qu'il convient toujours de prier pour ceux qui partent. Devant le tribunal suprême, nous avons tous besoin de secours. Il félicita les paroissiens de Saint-Jérôme du bel exemple de piété respectueuse qu'ils donnaient en faisant d'aussi imposantes funérailles au vénérable prêtre qui a su les édifier aux jours de sa retraite. Parce qu'ils ont été charitables, Dieu leur sera bon.

• • •

M. l'abbé Isidore Forget (Despaties) était né à Saint-François de Sales (Laval), le 28 juillet 1841. Il fut ordonné prêtre à Montréal, le 4 novembre 1866. D'abord vicaire à Napierville (1866-1871) et à Chambly (1871-1875), il devint ensuite successivement curé de Saint-Damien-de-Brandon (1875-1882) de Saint-Agnès-de-Dundee (1882-1887), de Rawdon (1887-1888), de Sainte-Sophie-de-Lacorne (1888-1891), et enfin de Saint-Colomban (1891-1905). Il passa ensuite à Saint-Henri-de-Montréal, comme assistant, puis se retira définitivement du saint ministère en 1906. Depuis huit ans, ainsi que nous avons dit, il vivait à Saint-Jérôme, où il a été inhumé, le 6 mars 1915. — E.-J. A.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 11 mars 1915.

M. l'abbé Ferdinand Lussier, du diocèse de Sherbrooke, décédé à Stanstead le 6 de ce mois, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier*.

RETRAITE FERMEE

La retraite fermée de l'A. C. J. C., aura lieu du jeudi soir, 25 mars, au lundi suivant. Les membres qui désirent y assister sont priés de s'inscrire au plus tôt. Qu'ils envoient leur nom à M. Guy Vanier, 180, rue Jeanne-Mance.

VENDREDI SAINT

ET

PREMIER VENDREDI DU MOIS



On sait que le premier vendredi du mois d'avril tombe cette année le vendredi saint, jour auquel l'Eglise ne permet pas de communier.

Cette occurrence est assez fréquente. Elle a lieu chaque fois que la fête de Pâques tombe entre le 3 et le 9 avril. Le premier vendredi qui se rencontre alors entre le 1 et le 7 avril est le vendredi saint. Cette rencontre a eu lieu, en ce siècle, les années 1901, 1904, 1912 et se répète cette année 1915. Elle se produira encore en 1917 et en 1920 dans le présent quart de siècle.

Cette circonstance est particulièrement remarquable des nombreux fidèles qui communient neuf premiers vendredis de mois consécutifs, selon le désir manifesté par Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Elle les contriste et ils se demandent s'ils ne doivent pas une fois de plus recommencer leur série. Ils désirent éviter cette reprise et consultent pour savoir ce qu'ils peuvent faire. La plupart du temps, ils s'adressent à des personnes qui ne peuvent les éclairer, ne se rappelant avoir lu aucun renseignement sur cette difficulté. Aussi sera-t-il intéressant pour plusieurs lecteurs de savoir ce que l'on a déjà dit sur le sujet.

Avant tout, il importe de se rappeler les termes de cette promesse. Au mois de mai 1688, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation, à Paray-le-Monial, eut, un vendredi, une apparition de Notre-Seigneur, qui lui dit :

“ Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon coeur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront, neuf premiers vendredis du mois, tout de suite, la grâce finale de la pénitence; ils ne mourront point en sa disgrâce ni sans recevoir les sacrements, mon divin coeur se rendant leur asile assuré en ce dernier moment. ”

Tel est le texte écrit par la bienheureuse à sa supérieure. Cette faveur constitue la douzième promesse du Sacré-Coeur, appelée, à cause de son importance, la “ grande promesse ”. On l'omet souvent dans la série des promesses qu'on imprime au revers des diverses images du Sacré-Coeur, mais c'est plutôt à cause de la fausse intelligence qu'on pourrait en avoir qu'à cause d'un doute sur son authenticité. Elle est certainement authentique.

Comme on le voit dans ce texte, si la promesse est claire, la condition qui garantit son exécution l'est également. D'autre part, elle ne laisse place à aucun motif de dispense. Notre-Seigneur s'est exprimé comme il a voulu et paraît n'avoir admis aucune exception à sa condition.

Aussi faut-il dire qu'il n'y a qu'une solution qui soit certaine en toute circonstance, c'est de recommencer la série des communions interrompue pour quelque motif que ce soit.

Mais comme un grand nombre de personnes, soit de santé délicate, soit éloignées de l'église, ont intérêt à ne pas recommencer, mais à s'appuyer sur une raison sérieuse de continuer avec l'espérance fondée de ne pas perdre le fruit de la promesse, divers auteurs ont risqué une solution.

Disons tout d'abord que la matière ne relève pas de l'Eglise, qu'elle ne s'est pas prononcée sur ce point et ne le fera probablement jamais. Ce serait donc en vain qu'on chercherait à élucider la difficulté au moyen des recueils d'indulgence. Ni

la *Raccolta* officielle ⁽¹⁾, ni les excellents manuels du Père Béringer ⁽²⁾ et du Père Hilgers ⁽³⁾, même s'ils rapportent la promesse, ne proposent de solution.

Toutefois pour apprécier les diverses solutions qu'on a données à cette difficulté, il est à propos de faire quelques remarques. Il n'est pas inutile de distinguer une omission volontaire de celle qui est involontaire, et même de celle qui est imposée par l'autorité de l'Eglise. De plus on peut distinguer divers éléments dans la condition imposée par le Sauveur à l'accomplissement de sa promesse.

Outre le fait principal, la *communion*, on peut remarquer, a) le jour choisi par le Sauveur (le *vendredi*), b) le nombre de vendredis (*neuf*), c) l'ordre de ces vendredis (*le 1er de chaque mois*), d) enfin la continuité de ces premiers vendredis (*pendant neuf mois*). Or, diverses solutions ont été proposées soit par des auteurs qui ont écrit sur ce sujet, soit par des revues ecclésiastiques dans des réponses à des consultations.

(1) On appelle *Raccolta di orazioni e pie opere...* (en italien) ou *recueil de prières et oeuvres pies* (non de confréries) *enrichies d'indulgences...* un livre donnant le texte des prières enrichies d'indulgence à l'usage de tous les fidèles. La 15e édition (de 1886) a été traduite en français en 1888 (chez Lecoffre) et la 16e (de 1898) l'a été en 1901 (chez Desclée). C'est la source à laquelle il faut nécessairement puiser. Si ceux qui font imprimer des souvenirs mortuaires avec prières indulgenciées en faisaient usage, ils ne publieraient pas si souvent des indulgences fausses ou apocryphes qu'ils lisent sur de semblables images et qui sont sans cesse reproduites par ignorance ou par négligence.

(2) LES INDULGENCES, *leur nature et leur usage*, par le Père Béringer, s. j., édition française, traduite de l'allemand, en 1890, 1893 et 1905, avec 3 suppléments; reproduit la *Raccolta* et ajoute les diverses confréries et associations pieuses. Deux volumes très compacts d'une étude difficile.

(3) MANUEL DES INDULGENCES, *d'après l'ouvrage du Père Béringer*, par le Père Hilgers, s. j., un volume petit, mais épais, abrégé des précédents et bien plus facile à étudier.

Apprécions d'abord les motifs qui font manquer la série des premiers vendredis du mois. Il n'y a évidemment pas à considérer l'*interruption volontaire*. Mais quel cas peut-on faire de l'*interruption involontaire* causée par la maladie, l'éloignement de l'église, une tempête, l'absence de l'unique prêtre qui dessert son église, etc. On a affirmé que dans un cas de *nécessité quelconque*, tels que les précédents, il ne serait pas nécessaire de recommencer une série de neuf communions (4). Cette opinion est partagée par l'*Ami du clergé* (5), bien qu'il conseille par prudence de recommencer la série. Mais le *Catéchisme de la dévotion au Sacré-Coeur* dit le contraire : " La communion doit se faire pendant neuf mois consécutifs. La neuvaine devra donc être recommencée, si dans la série des neuf premiers vendredis il y a une interruption... " (6). Les avis sont donc partagés. Il vaudra bien mieux dans le cas d'un tel obstacle recommencer la série. C'est aussi l'avis que donne l'*Ami du clergé* lui-même, qui (après avoir donné sa propre opinion) conseille " au moins pour plus de sûreté " de recommencer (7).

Cependant ce même *Ami du clergé*, lorsqu'il est question de la rencontre du vendredi saint avec le premier vendredi, admet que la série n'est pas interrompue, parce que l'obstacle vient d'une *loi de l'Eglise*, non d'un empêchement particulier (8).

(4) Affirmation du *Petit Apôtre du Sacré-Coeur*, par l'abbé S. Febvre, p. 95.

(5) *Ami du clergé* de 1901 (23e vol.), p. 797 et 1908 (30e vol.), p. 938.

(6) Publié par un chapelain de Montmartre en 1902, p. 257, cité dans l'*Ami du clergé* de 1908, p. 938.

(7) Vol. de 1898 (20e), p. 768; Vol. de 1901 (23e), p. 797; Vol. de 1908, p. 939.

(8) Vol. de 1896 (18e), p. 142 et 222.

Il va sans dire que l'abbé Febvre qui, on l'a vu plus haut, accepte tout empêchement involontaire, admet à plus forte raison le présent obstacle. De même le *Catéchisme de la dévotion au Sacré-Coeur*, cité déjà, et qui fait recommencer la série interrompue par nécessité, ajoute : " à moins que cette interruption ne soit occasionnée par le vendredi saint tombant un premier vendredi. . . " L'*Ami du clergé* considère aussi l'opinion en faveur du vendredi saint comme très probable (9). Le lecteur qui se trouve dans ce cas pourra donc l'adopter, s'il le désire, surtout s'il a déjà plus d'une fois recommencé des séries toujours interrompues.

Mais que devront faire ceux qui accepteront cette opinion? Pourront-ils omettre ce vendredi sans le remplacer, ou par quel jour le remplaceront-ils? Ici encore il y a plusieurs solutions à apprécier. C'est le moment de tirer parti des divers éléments de la promesse distingués plus haut :

1o JOUR DU VENDREDI. — Le choix du vendredi, jour auquel notre divin Sauveur, dans son amour infini, s'est livré à la mort pour nous, paraît trop important pour qu'on puisse le remplacer par un autre jour, comme le jeudi saint (10), ou même le dimanche de Pâques, malgré le grand mystère qu'il honore. On ne conseillera donc pas d'avancer la communion au jeudi saint, non plus que de la différer au dimanche suivant. Il faut conserver le vendredi.

2o NEUF VENDREDIS. — On ne pourra pas davantage omettre ce vendredi et se contenter de huit communions. Le nombre neuf paraît être choisi à dessein par Notre-Seigneur et il n'est guère probable que, même à raison de la défense de l'E-

(9) Vol. de 1901 (23e), p. 205.

(10) Comme l'a proposé l'*Ami du clergé*, 1896 (18e vol.), p. 222.

glise de communier le vendredi saint, il se contente de cette série incomplète. Il faut donc encore écarter cette solution.

30 PREMIER VENDREDI. — Pourrait-on remplacer cette communion omise le vendredi saint par la communion faite un autre vendredi, le deuxième du mois d'avril (11)? La circonstance du premier vendredi paraît encore trop importante pour donner ce conseil.

40 CONTINUITÉ. — Il faut avouer que c'est précisément cette circonstance de la continuité que les auteurs jugent la moins importante, puisqu'ils proposent de communier un dixième mois (12) et considèrent cette pratique comme très probable (13). En vérité, il serait surprenant que Notre-Seigneur, qui se montre si généreux dans cette révélation, n'accepte pas cet obstacle imposé par son Eglise dépositaire de sa sagesse et de son autorité. Aussi " Notre-Seigneur ne saurait vouloir priver des faveurs promises ceux qui ne font qu'obéir à une loi de l'Eglise, en ne communiant pas un des vendredis demandés " (14). M. l'abbé Boudinhon (15) est encore plus expressif: " Il serait ridicule de supposer que Notre-Seigneur ait pu faire de la continuité matérielle des communions, *quand l'interruption ne dépend pas du fidèle*, une condition absolue sans laquelle il n'accorderait pas la grâce promise — d'autant plus qu'il ne s'agit ici d'aucune grâce *ex opere operato*, mais seule-

(11) Serait-ce le sens de l'expression " vendredi suivant " employé par l'*Ami du clergé* en 1896 (vol. 18e) p. 142? Cependant dans le même volume, à la p. 222, il dit " un vendredi de plus " ce qu'il faut sans doute entendre du premier vendredi d'un mois.

(12) *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205; 1908, (30e vol.), p. 939.

(13) *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205.

(14) *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205.

(15) *Revue du clergé français*, cité dans la *Semaine religieuse* de Montréal, 27 mai 1901.

ment d'une faveur provoquée par la ferveur des fidèles et l'accomplissement d'une oeuvre indiquée par Jésus-Christ lui-même; la conclusion, c'est que le mois d'avril est supprimé et que les communions suivantes sont retardées d'un mois. " L'abbé Boudinhon ajoute: " Une décision a été donnée dans ce sens au sujet du trentain grégorien. Quoique les trente messes doivent être dites pendant trente jours consécutifs, on admet cependant que l'interruption nécessaire pendant les trois derniers jours de la semaine sainte ne nuit pas à l'efficacité du trentain. "

Enfin le *Messenger canadien du Sacré-Coeur de Jésus* a, dans son numéro de mars 1904, adopté la conclusion de l'*Ami du clergé*. Le numéro de mars 1915, qui vient de sortir, contient le même enseignement.

C'en est assez pour montrer combien est fondée cette opinion que, lorsque le premier vendredi du mois d'avril tombe le vendredi saint, il n'y a pas à le compter dans la série et qu'on peut se contenter de communier un mois en plus pour compléter le nombre de neuf. Toutefois ceux qui hésiteraient encore auront toujours la faculté de recommencer leur série.

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

SOEURS DE SAINTE-CROIX et des SEPT-DOULEURS

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



Le jeudi, 11 février, Mgr Bruneault, évêque de Nicolet, présidait une cérémonie de vêtiture et de profession chez les Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, à Saint-Laurent.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Rose-Amande Martel, dite Soeur Marie-de-Saint-Ange-des-Carmes, de Newmarket, N. H. ; Angéline Dubé, dite Soeur Marie-de-Sainte-Angéline, de Nashua, N. H. ; Eugénie Legault-Deslauriers, dite Soeur Marie-de-Saint-Camille, de Lachute ; Marie Bouchard, dite Soeur Marie-des-Lis, de Somersworth, N. H. ; Alice Geoffrion, dite Soeur Marie-de-Saint-Philippe-de-Jésus, de Montréal ; Maria Robitaille, dite Soeur Marie-de-la-Réparation, de Saint-Laurent ; Rose Saint-Pierre, dite Soeur Marie-de-Saint-Irénée, de Magog ; Béatrice Perron, dite Soeur Marie-de-la-Merci, de Montréal ; Blanche Boisclair, dite Soeur Marie-de-Saint-Joseph d'Arimathie, de New Bedford, Mass. ; Brigitte McLaughlin, dite Soeur Marie-de-Sainte-Madeleine-de-Béthanie, de Huberdeau ; Maria Barbe, dite Soeur Marie-de-Sainte-Olive-de-Brescia, de Sainte-Dorothée ; Irène Robillard, dite Soeur Marie-de-Saint-Paul-Aurélien, de Montréal ; Flora McDonald, dite Soeur Marie-de-Saint-Donald, de Munroe's Mills, Ont. ; Adouilda Paquette, dite Soeur Marie-de-Saint-Bernard-d'Arce, de Saint-Elzéar ; Germaine Goyer, dite Soeur Marie-Anne-de-Jésus, de Montréal ; Rose-Alva Payette, dite Soeur Marie-de-Sainte-Madeleine-de-la-Croix, de Saint-Alexis ; Dora Perreault, dite Soeur Marie-de-Sainte-Florentia, de North Attleboro ; Claire Fauteux, dite Soeur Marie-de-Saint-René-d'Anjou, de Montréal ; Eva Lebeau, dite Soeur Marie-de-Sainte-Eva, de Saint-Laurent ; Cécile Caron, dite Soeur Marie-de-Saint-Jean-du-Carmel, de Upton ; Yvonne Benjamin, dite Soeur Marie-de-Saint-Léon-de-Naples, de Acushnet, Mass. ; Stella Duval, dite Soeur Marie-de-Sainte-Viola, de Manchester, N. H. ; Berthe

Derome, dite Soeur Marie-de-Sainte-Marthe-de-Jésus, de Saint-Jacques-le-Mineur; Alma Parent, dite Soeur Marie-de-Saint-Martin-de-Nantes, de Verdun; Marie-Lina Dubé, dite Soeur Marie-de-Sainte-Julie-de-Corse, de Penacock, N. H.; Caroline Thibodeau, dite Soeur Marie-de-Sainte-Antonie, de Sainte-Scholastique; Mathilde Kégresse, dite Soeur Marie-de-Sainte-Laure, martyre, de Adams, Mass.; Auréa Bellerose, dite Soeur Marie-de-Sainte-Cécilia, de Suncook, N. H.; Marie-Ange Vailancourt, dite Soeur Marie-de-Saint-Rolland, de Sainte-Rose; Germaine Landry, dite Soeur Marie-de-Sainte-Eulalie-de-Mérida, de Grand'Mère; Diana Desfossés, dite Soeur Marie-de-Saint-Laurentius, de Manchester, N. H.; Marie-Louise Gougeon, dite Soeur Marie-de-Sainte-Elmire, de Saint-Laurent, *vocales*. — Valentine Laplante, dite Soeur Marie-de-Saint-Siméon, martyr, de Attleboro, Mass.; Anna Quintin, dite Soeur Marie-de-Sainte-Anne, martyre, de New Bedford, Mass., *coadjutrices*.

Ont prononcé les voeux perpétuels : Soeur Marie-de-Sainte-Laurence (Graziella Desrochers), et Soeur Marie de Saint-François-Solano (Marie-Rose Pauzé).

Le Rév. Père Fillaudeau, supérieur des Pères de Marie, prédicateur de la retraite, prononça l'allocution de circonstance.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 29 mars. — Couvent de Saint-Laurent.
Mardi, 30 " — Saint-Thomas-d'Aquin.
Samedi, 3 avril. — Pensionnat Saint-Basile.